

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 28  
Date de la convocation : 3 mai 2005



N° 36

L'an deux mille cinq et le neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, M. ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL.

**PROCURATIONS** : M. ROUANET en faveur de M. ELLUL  
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO  
Mme PETIT en faveur de M. MORENO  
Mme PETARD en faveur de M. FEVRIER

**ABSENTE** : Mme HARO

**ALIGNEMENT RUE DES PATTES – CESSIONS GRATUITES**

**Rapporteur : Monsieur COMBE**

Pour permettre de réaliser l'alignement de la rue des Pattes, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

N° parcelle	m <sup>2</sup>	Propriétaire	Parcelle attachée	Adresse
BL 98	301	BAIO François	BL 97	63 rue des Pattes
BL 109	79	S.C.I. SOUTRI	BL 108	58 rue des Pattes
BL 110	12	CHARRIERE Michel	BL 103	51 rue des Pattes
BL 111	29	GENG Gérard	BL 102	53 rue des Pattes
BL 112	43	PELICAN Fernand	BL 101	55 rue des Pattes
BL 113	83	PELICAN Fernand	BL 100	55 rue des Pattes
BL 114	119	S.C.I. SOUTRI	BL 108	58 rue des Pattes
BL 117	35	S.C.I. SOUTRI	BL 108	58 rue des Pattes
BL 118	92	COHEN Henri	BL 119	62 rue des Pattes
BL 122	122	CAUSSE Jean-Pierre	BL 121	64 rue des Pattes

Conformément aux dispositions prévues lors de la délivrance des permis de construire, ces cessions sont faites à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles cadastrées BL 98, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 117, 118 et 122

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents relatifs à cette opération

Monsieur CHARRIERE, intéressé par cette affaire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire  
  


Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 17 MAI 2005  
et publication  
le 17 MAI 2005